

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE  
DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA  
M.R.C., AU 630 RUE RICHELIEU A BELOEIL, JEUDI LE 4 AVRIL  
1991, A 20H00.

Etaient présents :

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet  
Monsieur Frédéric Trépanier, préfet suppléant  
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller  
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller  
Monsieur Roger Brouard, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Monsieur Marcel Dulude, conseiller  
Monsieur Georges Florès, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller  
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller  
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller  
Monsieur Denis Viens, conseiller  
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller  
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Messieurs Guy Roy, vérificateur de la firme Samson,  
Bélair, Deloitte & Touche, et Pierre Bélanger,  
secrétaire-trésorier, assistaient également à la séance.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du  
7 mars 1991
3. Demandes d'avis : règlements d'emprunts
  - 3.1 Ville de St-Bruno-de-Montarville : règlements  
numéros 1460, 1464 et 1465
  - 3.2 Ville de Beloeil : règlement numéro 1201-91
  - 3.3 Ville de Chambly : règlement numéro 90-605
4. Dépôt des états financiers pour l'année 1990
5. Gestion des déchets : centre de tri régional
6. Partage des responsabilités routières
7. Demande d'avis : proposition préliminaire du plan  
d'urbanisme de St-Basile-le-Grand
8. Adjudication finale en faveur de monsieur Bertrand  
Gauvin



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

9. Bordereau des comptes à payer
10. Correspondance
11. Affaires publiques
12. Divers
13. Clôture de la séance

**POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

91-04-039

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que  
déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant les points  
suivants :

- 4.1 Zone agricole permanente : quatrième proposition de  
la C.P.T.A.Q.
- 6.1 Réforme financière du ministre Claude Ryan
- 10.1 Ligne d'urgence 9-1-1.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU 7 MARS 1991**

91-04-040

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard  
APPUYE PAR Monsieur Paul-André Perreault

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du  
7 mars 1991 soit et est adopté, tel que rédigé par le  
secrétaire-trésorier, en y apportant les modifications  
suivantes :

- . résolution 91-03-032 : changer le nom de Carignan pour  
Saint-Mathieu de Beloeil dans le quatrième paragraphe du  
préambule.
- . suite à la résolution 91-03-032 ajouter : suite à des  
échanges sur cette question, il a été convenu que le site  
de l'aéroport de même que celui du centre communautaire  
feront l'objet d'une modification au Schéma d'Aménagement  
afin de reconnaître ces usages.

ADOPTE A L'UNANIMITE



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 3. DEMANDES D'AVIS : REGLEMENTS D'EMPRUNTS**

3.1 Ville de St-Bruno-de-Montarville : règlements  
numéros 1460, 1464 et 1465

Règlement numéro 1460 :

91-04-041

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 15 mars 1991 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux sur une rue existante en zone non-agricole

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1460 de la ville de St-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement numéro 1464 :

91-04-042

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

91-04-042  
( suite )

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 26 mars 1991 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux sur un rang existant en zone agricole

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1464 de la ville de St-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement numéro 1465 :

91-04-043

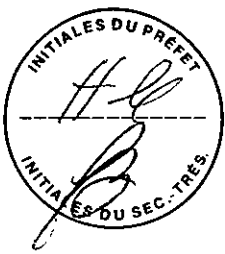
ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 26 mars 1991 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux pour un projet résidentiel en zone non-agricole



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

91-04-043  
( suite )

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de  
comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement  
numéro 1465 de la ville de St-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

3.2 Ville de Beloeil : règlement numéro 1201-91

91-04-044

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout  
règlement d'emprunt d'une municipalité ayant  
pour objet l'exécution de travaux publics  
autres que des travaux de réfection, de  
correction ou de réparation d'immeubles en  
place doit être transmis dès son adoption au  
Conseil de la Municipalité régionale de comté  
pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le  
secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 25  
mars 1991 et qu'une lettre a été envoyée à  
cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de  
comté doit transmettre un avis dans les trente  
(30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régiona-  
le de comté doit porter sur l'opportunité du  
règlement d'emprunt, compte tenu des mesures  
de contrôle intérimaire en vigueur sur le  
territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux  
pour l'exécution de services municipaux en  
zone non-agricole

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de  
comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement  
numéro 1201-91 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

3.3 Ville de Chambly : règlement numéro 90-605

91-04-045

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 15 mars 1991 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux de service municipaux pour diverses rues en zone non-agricole

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 90-605 de la ville de Chambly.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 4. DEPOT DES ETATS FINANCIERS POUR L'ANNEE 1990

Monsieur Guy Roy, de la firme de vérificateurs Samson, Bélair, Deloitte & Touche, dépose et commente les états financiers pour l'année 1990.

Suite à des échanges entre le vérificateur et les membres du Conseil, la résolution suivante est déposée :

91-04-046

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier



No de résolution  
ou annotation

91-04-046  
( suite )

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RESOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accepte les états financiers 1990, tels que déposés par monsieur Guy Roy, comptable agréé de la firme de vérificateurs Samson, Bélair, Deloitte & Touche.

ADOpte A L'UNANIMITE

4.1 Zone agricole permanente : quatrième proposition de la C.P.T.A.Q.

Les membres du Conseil prennent connaissance de la quatrième proposition de la Commission de protection du territoire agricole concernant la zone agricole permanente. Les municipalités concernées par cette proposition sont Beloeil, Carignan, Chambly, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand.

Cette proposition est aussi accompagnée d'un projet de protocole d'entente.

Un long débat s'engage sur cette nouvelle proposition de même que sur le projet du protocole d'entente soumis par la Commission, son acceptation permettra le tenue d'une consultation publique par la C.P.T.A.Q..

La résolution suivante est alors déposée :

91-04-047

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec a déposé sa quatrième proposition de délimitation de la zone permanente;

ATTENDU QUE cette proposition est accompagnée d'un projet de protocole d'entente rédigé par la Commission;

ATTENDU QUE la signature d'un protocole est nécessaire avant que la Commission puisse procéder à une consultation publique préalable à l'envoi des documents au Conseil des ministres;

ATTENDU QUE la consultation publique permet aussi aux municipalités insatisfaites de faire à nouveau des représentations

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Denis Viens

ET RESOLU D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente, tel que soumis par la Commission de protection du territoire agricole avec la quatrième proposition de la zone agricole permanente.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

91-04-047  
( suite )

REJETTE MAJORITAIREMENT messieurs Pierre Beauregard, Roger Brouard, Julien Bussière, Georges Florès, Bernard Gagnon et Paul-André Perreault ayant voté contre la résolution et ils représentent 54,01% de la population totale de la M.R.C.

Suite à de nouvelles discussions sur le libellé du projet de protocole d'entente, la résolution suivante est déposée :

91-04-048

ATTENDU QU'avec la quatrième proposition de délimitation de la zone agricole permanente, la Commission de protection du territoire agricole a déposé un projet de protocole d'entente;

ATTENDU QUE la signature du protocole est préalable à la tenue d'une consultation publique de la part de la Commission et que ladite consultation est nécessaire avant l'envoi des documents au Conseil des ministres;

ATTENDU QUE trois (3) municipalités sont insatisfaites face à la quatrième proposition de la Commission pour la délimitation de la zone agricole permanente

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Pierre Beauregard

ET RESOLU D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer un protocole d'entente avec la Commission de protection du territoire agricole, dans la mesure où le projet de protocole soumis par la Commission soit modifié comme suit :

- . au deuxième considérant : enlever le nom des municipalités de Beloeil, Carignan et Otterburn Park
- . insérer après le troisième considérant : considérant que la M.R.C. demeure insatisfaite quant à la révision de la zone agricole permanente des municipalités de Beloeil, Carignan et Otterburn Park

ADOpte MAJORITAIREMENT monsieur Julien Bussière ayant voté contre la résolution.

**POINT 5. GESTION DES DECHETS : CENTRE DE TRI REGIONAL**

Messieurs Julien Bussière et Paul-André Perreault, représentants de la M.R.C. au sein du Comité pour la réalisation d'un centre de tri régional, font rapport.

Il en découle qu'un projet de Régie est en voie de rédaction afin d'être soumis éventuellement aux M.R.C. et municipalités concernées.





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 6. PARTAGE DES RESPONSABILITES ROUTIERES**

Le directeur général présente aux membres du Conseil l'état de la situation de la M.R.C. pour la classification fonctionnelle du réseau routier, proposée par le ministère des Transports. Il en découle qu'il s'agit beaucoup plus d'une classification en fonction d'un partage des responsabilités, qu'une classification en fonction d'une hiérarchie routière.

**6.1 Réformes financières du ministre Claude Ryan**

91-04-049

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, a déposé un projet de réforme financière touchant l'ensemble des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE chaque municipalité de la M.R.C. a évalué l'impact financier de cette réforme sur son territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu d'évaluer l'impact financier de ce projet de réforme pour l'ensemble des municipalités de la M.R.C.

**EN CONSEQUENCE**

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard  
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU QUE chaque municipalité de la M.R.C. fasse parvenir au directeur général de la M.R.C. leur évaluation quant à l'impact financier du projet de réforme du ministre Claude Ryan sur leur territoire.

QUE la M.R.C. dépose à la prochaine séance un portrait global de la situation pour la région.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT 7. DEMANDE D'AVIS : PROPOSITION PRELIMINAIRE DU PLAN D'URBANISME DE ST-BASILE-LE-GRAND**

91-04-050

ATTENDU QUE la ville de St-Basile-le-Grand a adopté à sa séance spéciale du 11 mars 1991 la proposition préliminaire du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 89 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la M.R.C. doit donner son avis sur la proposition préliminaire;

ATTENDU QUE selon la politique de fonctionnement retenue par le Conseil l'avis de ce dernier repose strictement sur l'analyse réalisée par le coordonnateur à l'aménagement;

ATTENDU QUE le Conseil en a pris connaissance et se déclare satisfait



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

91-04-050  
( suite )

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard  
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard

ET RESOLU QUE le document intitulé "Proposition préliminaire d'urbanisme, ville de St-Basile-le-Grand, analyse de conformité", réalisé par le personnel de la M.R.C., constitue l'avis du Conseil en vertu de l'article 89 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 8. ADJUDICATION FINALE EN FAVEUR DE MONSIEUR  
BERTRAND GAUVIN

91-04-051

ATTENDU QUE lors de la vente pour taxes du 9 mars 1989, monsieur Bertrand Gauvin s'est porté adjudicataire du lot 66 au cadastre officiel de la Paroisse de St-Denis-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE conformément à l'article 740 du code municipal, les immeubles adjugés n'ont pas été rachetés ou retirés dans les deux années qui ont suivi l'adjudication;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 741 du code municipal, l'adjudicataire a droit, à l'expiration des deux années, à un acte de vente de la part de la municipalité régionale de comté dans les limites de laquelle sont situés les immeubles adjugés;

ATTENDU QUE conformément à l'article 741 du code municipal l'adjudicataire possède son certificat d'adjudication et toutes les taxes ont été payées

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant  
APPUYE PAR Monsieur St-Germain

ET RESOLU QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer l'adjudication finale en faveur de monsieur Bertrand Gauvin, et ce, conformément au projet d'acte déposé par Me Pierre Pétrin et dont le Conseil a pris connaissance et se déclare satisfait.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 9. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

91-04-052

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Denis Viens



No de résolution  
ou annotation

91-04-052  
( suite )

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #91-04, de chèque #3912 à chèque #3945, chèque #35 et de chèque S2667 à chèque S2717 au montant de 43 893,76 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 10. CORRESPONDANCE

- 91-151 25-02-91 Lettre de MONSIEUR CONRAD DELISLE, HÉBERT DENAULT DELISLE, nous transmettant la Gazette officielle du Québec dans laquelle nous retrouvons l'avis relatif à l'habilitation de la M.R.C. en matière de gestion des déchets.
- 91-152 25-02-91 Lettre de MADAME LOUISE BEAULIEU, nous informant qu'elle s'est jointe à l'équipe du secteur Municipal-Environnement de l'étude légale TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT, DUPERREY & LEMAY.
- 91-153 25-02-91 Lettre de MADAME CATHERINE J. McMURRAY, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE MASKINONGÉ, nous transmettant une résolution concernant le transfert des responsabilités gouvernementales.
- 91-154 25-02-91 Lettre de MONSIEUR PAUL-ANDRE DAVID, directeur général, M.R.C. PAPINEAU, nous demandant d'appuyer une résolution relative au transfert des responsabilités gouvernementales.
- 91-155 25-02-91 Lettre de MADAME LUCIENNE ROBILLARD, députée de Chambly, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, nous transmettant la lettre du ministre des Affaires municipales confirmant l'octroi de ressources financières additionnelles dans le cadre du programme PRIL.
- 91-156 26-02-91 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous transmettant copie des règlements amendant leur règlement de contrôle intérimaire.
- 91-157 27-02-91 Lettre de MADAME LINDA GALLANT, présidente, ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE, nous invitant au gala des grands prix du tourisme de la Montérégie.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 91-158 27-02-91 Lettre de MONSIEUR RAYMOND CARRIER, président, COOPÉRATIVE PRÉ-VERT, nous transmettant une lettre adressée à la C.P.T.A.Q. concernant la révision des périmètres d'urbanisation de la ville de Beloeil.
- 91-159 01-03-91 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, relativement à la majoration de l'enveloppe budgétaire consacrée au programme de rénovation d'immeubles locatifs (PRIL).
- 91-160 01-03-91 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, directrice générale, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, concernant les frais administratifs pour la gestion intérimaire d'un projet de centre de tri.
- 91-161 01-03-91 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. CHAMPLAIN, nous transmettant une résolution relative à notre règlement 8-11 modifiant le règlement de contrôle intérimaire.
- 91-162 01-03-91 Lettre de MONSIEUR GÉRALD BELLEY, attaché politique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de notre règlement 8-11 modifiant le règlement de contrôle intérimaire.
- 91-163 01-03-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR PIERRE BEAUREGARD, maire, VILLE D'OTTERBURN PARK, adressée à MONSIEUR GILLES CARON, ACCOPES, relativement au dézonage du verger Tétreault.
- 91-164 01-03-91 Lettre de MONSIEUR LÉVIS YOCKELL, analyste, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC, annonçant la présentation d'une quatrième proposition de zone agricole révisée.
- 91-165 04-03-91 Copie d'une lettre de MADAME CÉLINE VERRET, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, adressée à MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS SOULIÈRES, inspecteur, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, confirmant une rencontre d'informations sur le projet d'aménagement du cours d'eau Ménard.
- 91-166 04-03-91 Lettre de MONSIEUR FERNAND MÉLANÇON, secrétaire-trésorier, M.R.C. NICOLET YAMASKA, demandant l'appui de la M.R.C. concernant le transfert des responsabilités gouvernementales.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

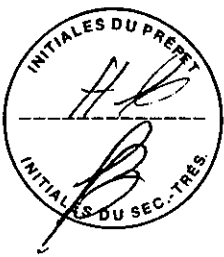
- 91-167 04-03-91 Lettre de MADAME JOHANNE GAOUCETTE, secrétaire, M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA, relativement aux nouvelles règles de fonctionnement quant au déroulement futur des séances.
- 91-168 05-03-91 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant copie du règlement #50 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 91-169 05-03-91 Lettre de MONSIEUR LAVAL DUBOIS, directeur général, M.R.C. DE BÉCANCOUR, nous transmettant une résolution concernant le partage des responsabilités gouvernementales.
- 91-170 05-03-91 Mise en demeure de la COUR SUPÉRIEURE concernant la cause Construction Désourdy Inc. c. ville de Carignan et M.R.C.V.R..
- 91-171 07-03-91 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, concernant l'aménagement global des cours d'eau à Otterburn Park.
- 91-172 08-03-91 Lettre de MADAME MARIELLE D. DORVAL, assistante-greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant copie d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme.
- 91-173 08-03-91 Lettre de MADAME GISÈLE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant une résolution concernant la demande de prolongation du délai accordé pour adoption du plan d'urbanisme.
- 91-174 08-03-91 Lettre de MONSIEUR JACQUES LEBEL, POULIOT MERCURE, demandant une copie du Schéma d'Aménagement et du règlement de contrôle intérimaire pour le dossier Hydro-Québec re : centrale Chambly.
- 91-175 11-03-91 Lettre de MADAME MONIQUE BARRETT, adjointe administrative, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant copie d'une lettre adressée à la C.P.T.A.Q. concernant l'intervention de la Coopérative Pré-vert dans la révision de la zone agricole de la ville de Beloeil.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

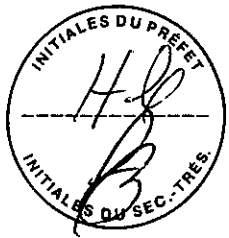
- 91-176 11-03-91 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, adjointe du service technique et administratif, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, concernant la nomination du nouveau fonctionnaire désigné.
- 91-177 11-03-91 Lettre de M<sup>e</sup> ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, nous faisant part des développements dans la cause M.R.C.V.R. et ville de Carignan c. Jules Gareau.
- 91-178 11-03-91 Lettre de M<sup>e</sup> ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, ils confirment auprès de notre bureau qu'aucune réclamation n'est en cours à l'heure actuelle.
- 91-179 12-03-91 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, la secrétaire de la commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception de notre règlement 8-11 modifiant le règlement de contrôle intérimaire.
- 91-180 12-03-91 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, directrice générale, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant copie des résolutions concernant l'adhésion de la M.R.C. de Lajemmerais et la nomination des représentants officiels pour l'implantation du centre de tri sur la Rive-Sud.
- 91-181 12-03-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR MICHEL GEOFFRION, SYSTÈMES D'INFORMATION BELL, adressée à MONSIEUR GUY BENEDETTI, directeur général, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, concernant le système d'urgence 9-1-1 amélioré.
- 91-182 13-03-91 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant copie d'une résolution concernant le refus à la demande de modification du règlement de zonage.
- 91-183 13-03-91 Lettre de MONSIEUR SAM L. ELKAS, ministre, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, concernant l'échéancier de l'autoroute 30.
- 91-184 13-03-91 Lettre de MADAME CAROLE JULIEN, HÉBERT DENAULT DELISLE, nous faisant part des récents développements pour le dossier: Normand Bonneville c. ville de Mont-Saint-Hilaire.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 91-185 13-03-91 Lettre de MADAME LISE LEDUC, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU PAROISSE, nous transmettant le projet de la compagnie Delta Biogaz Internationale concernant la gestion des déchets domestiques.
- 91-186 14-03-91 Lettre de MONSIEUR PIERRE LANDRY, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant copie d'une résolution demandant la confection et l'équilibrage des prochains rôles triennaux.
- 91-187 14-03-91 Lettre de MONSIEUR PAUL ADAM, HÉBERT DENAULT DELISLE, concernant la mise en demeure que nous avons reçue pour la cause Construction Désourdy Inc. c. ville de Carignan et M.R.C.V.R..
- 91-188 14-03-91 Lettre de MADAME LISE LEDUC, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU PAROISSE, nous transmettant copie du projet de plan d'urbanisme.
- 91-189 15-03-91 Lettre de MADAME MARIELLE D. DORVAL, assistante-greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant copie du règlement d'emprunt #1460 pour approbation du Conseil.
- 91-190 15-03-91 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant copie du règlement d'emprunt #90-605 pour approbation du Conseil.
- 91-191 18-03-91 Lettre de M<sup>e</sup> PIERRE PÉTRIN, notaire, nous transmettant un document d'adjudication finale.
- 91-192 18-03-91 Lettre de MONSIEUR LUC LAMONTAGNE, AGRICULTURE CANADA, nous transmettant copie de l'étude des sols du comté de Verchères.
- 91-193 18-03-91 Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, président, U.M.R.C.Q., nous transmettant copie des résolutions qui ont été adoptées et copie du télégramme expédié au premier ministre du Québec pour le transfert des responsabilités gouvernementales.
- 91-194 18-03-91 Lettre de MONSIEUR YVON TOURIGNY, directeur régional, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, concernant le partage des responsabilités routières.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 91-195 19-03-91 Lettre de MONSIEUR PIERRE PARADIS, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, nous incitant à organiser des activités d'information à l'intention de la population pour le mois de l'environnement.
- 91-196 19-03-91 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, accusant réception des copies de procès-verbaux.
- 91-197 19-03-91 Copies des lettres de MONSIEUR PAUL-ARTHUR DICKEY, préfet, M.R.C. DE ROUYN-NORANDA, adressées à MONSIEUR RALPH MERCIER, président de l'U.M.Q., et à MONSIEUR ROGER NICOLET, président de l'U.M.R.C.Q., relativement au partage des responsabilités gouvernementales.
- 91-198 19-03-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR GERMAIN HALLEY, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, adressée à MARBO MARINE INC., concernant la demande d'autorisation pour l'aménagement d'une marina.
- 91-199 19-03-91 Lettre de MONSIEUR LAURENT OLIVIER, directeur général, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant copie de la correspondance relative à la cause Françoise B. Marsan.
- 91-200 20-03-91 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant une proposition préliminaire du plan d'urbanisme.
- 91-201 21-03-91 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le projet de plan d'urbanisme.
- 91-202 22-03-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR GILLES CARON, ACCOPES, adressée à MONSIEUR PIERRE BEAUREGARD, maire, VILLE D'OTTERBURN PARK, concernant le dézonage du verger Tétreault.
- 91-203 22-03-91 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement.
- 91-204 22-03-91 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant la liste des délégués pour le Bureau des délégués en 1991.





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 91-205 22-03-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR MICHEL BARRIAULT, directeur général, M.R.C. DE MATANE, adressée à MONSIEUR ROBERT BOURASSA, PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC, concernant le partage des responsabilités gouvernementales.
- 91-206 22-03-91 Lettre de MONSIEUR YVES G. OUELLETTE, président, L'ASSOCIATION FORESTIÈRE QUÉBÉCOISE, nous invitant à participer à la semaine de l'arbre et des forêts.
- 91-207 22-03-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MONSIEUR BERNARD GAGNON, maire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, concernant la demande de prolongation du délai pour adopter le plan d'urbanisme.
- 91-208 25-03-91 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'emprunt #1201-91 pour approbation du Conseil.
- 91-209 25-03-91 Lettre de MONSIEUR JOSEPH-HENRI PAGÉ, secrétaire-trésorier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant copie d'une lettre adressée à MONSIEUR CLAUDE RYAN, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, relativement à une deuxième demande de prolongation du délai pour adopter le plan d'urbanisme.
- 91-210 26-03-91 Lettre de MADAME MARIELLE D. DORVAL, assistante-greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant copie de deux règlements d'emprunts #1464 et #1465 pour approbation du Conseil.

Publications du mois de mars 1991

Recherches transport	février 1991
Gazette officielle du Québec	partie 2, no.9 février 1991
Gazette officielle du Québec	partie 2, no.10 mars 1991
Loisir Rive-Sud	no.67 12 mars 1991
Urba Express	20 mars 1991
Chantier	vol.8, no.2 mars 1991



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

Prévention action crime	vol.8, no.3 mars 1991
Le bulletin des assises Québec-municipalités	vol.2, no.3
Partenaires	vol.4, no.2 avril 1991
Recueil en matière de protection du territoire agricole	fascicule 3 1990
Landmark	avril 1991
Gazette officielle du Québec	partie 2, no.11 13 mars 1991
L'informat F.Q.	vol.4
Nouvelles fiscales du Québec	no.10 février, mars 1991
Infotel	vol.6, no.1 février 1991
Info plus	vol.XI, no.17 22 février 1991
Gazette officielle du Québec	partie 2, no.8 20 février 1991
Répertoire législatif de l'Assemblée nationale	1 <sup>er</sup> session
Quorum	vol.1, no.1 mars 1991
Muni-Express (2)	no.2 mars 1991
Affaires Montérégiennes	vol.3, no.7 mars 1991
Bulletin municipal	vol. XI, no.1 mars 1991
Urbaniba	vol.12, no.2 mars, avril 1991
Le Bulletin	vol.2, no.2
Publiquip	mars, avril 1991

10.1 Ligne d'urgence 9-1-1

Monsieur Marcel Dulude informe le Conseil que sa municipalité attend de connaître la position de la M.R.C. avant de poursuivre ses démarches face à l'implantation de la ligne d'urgence 9-1-1 à St-Bruno-de-Montarville.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

Le directeur général souligne que Bell Canada est très réticent à s'impliquer dans des études de coûts sachant que le ministre de la Sécurité Publique devrait bientôt déposer un projet de Loi sur le sujet. De ce fait, la M.R.C. n'est pas en mesure d'actualiser le dossier produit en 1989.

Monsieur Julien Bussière informe le Conseil que la municipalité de Beloeil est à étudier l'implantation du service de base 9-1-1 sur son territoire.

POINT 11. AFFAIRES PUBLIQUES

Monsieur Jean-Yves Couillard, citoyen de St-Marc-sur-Richelieu et vice-président de l'U.P.A., s'informe quant aux moyens d'action préconisés par la M.R.C. face au projet de réforme financière du ministre Claude Ryan.

Les membres du Conseil soulignent que le plan d'action est d'abord coordonné par les deux unions municipales (U.M.Q. et U.M.R.C.Q.).

Monsieur Jean-Yves Couillard souligne par ailleurs que la remise pour taxes aux agriculteurs repose sur la ferme en tant qu'exploitation plutôt que sur les véritables agriculteurs. Il demande au Conseil de voir à ce que les évaluateurs soient plus rigoureux dans l'inscription aux rôles des fermes et bois.

POINT 12. DIVERS

91-04-053

ATTENDU QUE lors des séances du Conseil on procède à l'étude de conformité des plans et de la réglementation d'urbanisme de chaque municipalité;

ATTENDU QUE ces études font ressortir des anomalies quant à certains éléments contenus dans le Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QU'il y aura lieu lors de la modification du Schéma d'Aménagement, face à l'identification des zones agricoles permanentes, de revoir ces anomalies et de les corriger lors d'un amendement global au règlement établissant le Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE ces constats découlent de l'étude de conformité du plan d'urbanisme de St-Mathieu-de-Beloeil et en particulier pour l'aéroport et le centre communautaire qui ne sont pas identifiés spécifiquement au Schéma d'Aménagement

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

91-04-053  
( suite )

ET RESOLU QUE le Conseil de la M.R.C. indique, au préalable par voie de résolutions, ses intentions quant aux modifications éventuelles du Schéma d'Aménagement.

QUE ces modifications soient incluses au Schéma d'Aménagement lors de l'établissement des zones agricoles permanentes, telles que décrétées.

QUE l'aéroport et le centre communautaire de St-Mathieu-de-Beloeil soient identifiés clairement au Schéma d'Aménagement comme usages compatibles à la vocation agricole.

ADOpte A L'UNANIMITE

91-04-054

ATTENDU QUE le congrès de l'Union des municipalités du Québec débute le 1<sup>er</sup> mai 1991;

ATTENDU QUE cette date coïncide avec la séance statutaire de la M.R.C., soit le premier jeudi de mai;

ATTENDU QU'il est important que les maires de la M.R.C. puissent sans contraintes assister au congrès de l'U.M.Q.

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul-André Perreault  
APPUYE PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RESOLU DE ne pas tenir de séance ordinaire du Conseil en mai et de convoquer, si nécessaire, une séance extraordinaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 13. CLOTURE DE LA SEANCE

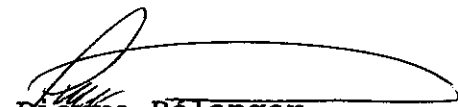
91-04-055

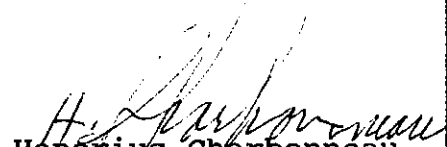
IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 22 heures 45.

  
Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier

  
Honorius Charbonneau  
préfet